

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

RIVIÈRE-DU-LOUP, LA CLÉ DE VOTRE AVENIR

NOUVEAU PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES

Rivière-du-Loup, le jeudi 4 mars 2010 – Dans le cadre de sa campagne de promotion « Rivière-du-Loup, la clé de votre avenir », la Ville profite de l'occasion pour présenter un programme de crédit de taxes adopté par le conseil municipal l'automne dernier.

Cette mesure vise à poursuivre la revitalisation du secteur de la rue Témiscouata, entre le pont de la rivière du Loup et la rue Soucy, en encourageant le développement de projets de construction, d'amélioration et de conversion de bâtiments à usages résidentiel et commercial. Ainsi, dans le cadre de ce programme, la Ville accorde, pour une durée de 36 mois, un crédit de taxes visant à compenser 100 % de l'augmentation de la taxe foncière générale à la suite de la réalisation de travaux admissibles de rénovation ou de construction.

Dans le cas d'une rénovation, le programme encourage par exemple la remise à niveau de logements, incluant l'adaptation pour des personnes à mobilité réduite, l'isolation et l'amélioration du rendement énergétique (remplacement de portes, fenêtres), l'actualisation des façades, la mise aux normes des galeries, etc.

Afin de connaître tous les détails concernant ce programme, contactez le Service de l'urbanisme et du développement au numéro 418 867-6699.

-30-

Source : Service des communications
Sara Dubé
418 867-6706